

L'Allocution de Jacques Moignard Maire de Montech

11 novembre 1918. 11 novembre 2025.

107 années viennent de s'écouler depuis la fin de cette grande guerre et, aujourd'hui, ici, à Montech rassemblés face à notre monument aux morts, nous pouvons contempler cette masse artistique surgie dans les esprits reconnaissants des élus de 1924 pour parfaire une érection de ce monument en 1925, tout juste 100 ans.

Car, oui, aujourd'hui, notre monument aux morts porte gaillardement ses cent ans.

J'ai voulu pour mémoire reconnaissante et pour singulariser cette prise de parole marquer mon intervention de ce 11 novembre sur le déroulé de la mise en place de ce monument en parcourant les délibérations de cette époque tremblante des lendemains de la catastrophe humaine vécue sur le sol français, sur la terre entière par des femmes et des hommes et des soldats de toutes nations.

Avant tout propos il convient de rappeler que le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre désigne les communes comme propriétaires des monuments aux morts et, à ce titre, seules compétentes à inscrire les noms sur le monument et à les restaurer.

J'ai relevé donc dans les recueils vieillis de nos archives communales 5 délibérations qui nous apportent les dispositions consacrées par les élus de l'époque et, fait spécifique, la prise en compte de l'initiative d'un comité créé à l'effet de l'érection de ce monument.

° Dans la première datée du 18 juin 1924 on peut y lire, je cite mot à mot :

« Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'élever un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la patrie et dépose sur le bureau les plans et devis du projet qu'il a fait dresser par monsieur Passeran architecte.

Il invite l'assemblée à prendre connaissance de ces pièces, à les approuver s'il y a lieu et à voter les ressources nécessaires pour subvenir à la dépense.

- Considérant que les ressources réunies forment une somme totale de 30 089 francs suffisants pour parer au devis estimatif.
- Décide de faire ériger un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.
- Accepte les souscriptions particulières recueillies à cet effet.

- Sollicite par application de la loi du 25 octobre 1909 une subvention de l'État.

Il indique que le nombre des enfants de la commune morts pour la France est de soixante six ».

Fin de citation.

Nous pouvons constater qu'à ce jour le nombre de « morts pour la France » fait mention de 70 noms.

Au fil des ans et sûrement au regard des déclarations diverses survenues quelques noms ont été rajoutés.

° La deuxième délibération datée du 5 octobre de la même année indique le versement direct à monsieur Sentis, sculpteur, le montant de la souscription s'élevant à 10 089 francs faite dans la commune et en dépôt chez monsieur Alla trésorier du Comité.

° La troisième délibération datée du 22 février 1925 donne acte de l'achèvement de l'érection du monument mais qu'il manque encore d'y construire une grille en fer et de graver sur le granit les noms des soldats de la commune morts ou disparus.

° La quatrième délibération du Conseil Municipal du 7 juin 1925 fixe l'inauguration du monument au 13 septembre prochain et précise que cette manifestation entraînera forcément des frais à la commune (je reprends là les termes de la délibération).

Après échange de vues, le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir un crédit de douze cents francs pour parer à ces dépenses, la dite somme à prendre sur les fonds libres du budget de 1925... (L'histoire ne dit pas, Monsieur le Préfet, si le contrôle de légalité des services de l'époque ont jugé conforme ce procédé...).

14 mois ont donc été nécessaires à l'achèvement du monument tel que nous le voyons de nos jours.

° Enfin, la délibération du 11 octobre indique une mesure ayant toujours cours 100 ans après, je cite : « Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait d'aller annuellement rendre officiellement visite au monument des morts de la guerre et de fixer le onze novembre de chaque année ou le dimanche suivant comme date de cérémonie ».

Il est vrai que cette mesure de visite officielle est à date toujours respectée.

Je tenais à relater ces délibérations car dans les plus de 36 000 communes que comptait la France chaque monument révèle une véritable imitation de la Patrie.

La tension commémorative des années 20 oblige au nom gravé de chacun des morts. Ce fut un élan mémorial comme on se plaît à dire de nos jours.

Il s'agissait de nommer sur ce cénotaphe communal la mention : « à nos héros » et non point : « à nos martyrs ». La nuance est d'importance. La tragédie du courage, la tragédie de la mort est supplantée par le combattant debout sur son piédestal voué à continuer pour l'éternité le combat exemplaire pour lequel il a donné sa vie.

Mais maintenant que depuis un peu plus d'une année le dernier poilu survivant n'est plus, quelle représentation peut être proposée à la jeunesse d'aujourd'hui ? Pour ce qui me concerne, à l'âge qui m'étreint, mes grands-pères ayant réchappé du vacarme, je n'ai de souvenirs que leurs propos laconiques, propos étouffés et couverts du voile permettant de ne pas décrire l'indescriptible.

Il est évident qu'en un siècle les modes de vie ont extraordinairement changé. Mais aujourd'hui, en 2025, au vingt et unième siècle, ce temps de l'histoire qui énonce, propose, impose des avancées technologiques qui provoquent des dispositions qui touchent au surnaturel, la nature intime de l'Homme a-t-elle évoluée ?

J'en doute fort. Des tranchées sont creusées partout de par le monde. La boue et la poussière gorgée de sang recueillent dans l'effroi les douleurs des peuples en errance. L'arbre de la nature est calciné.

Non, la civilisation affûte la technicité mais aiguisé concomitamment la perfection dans l'horreur de guerre.

Les noms gravés ici sont des noms familiers pour lesquels leur sonorité perdure.

Ce sont nos ancêtres.

Dans quelques minutes ils vont être appelés.

Nos voix vont s'élever au ciel et nos yeux se porter sur le parterre chamarré de fleurs humides.

Œil d'enfants, voix d'adulte, comment s'avancer vers l'espoir de la sérénité de la destinée humaine ?

Si nos monuments exaltent le courage des survivants et les soudent face aux épreuves, ils sont avant tout un lieu de deuil. Car finalement les morts enterrés sur les champs de bataille sont les plus nombreux.

Il faut alors bien considérer que pour leur totalité les monuments de nos communes montrent des noms dont ils ignorent le corps.

A l'opposé, les ossuaires, eux, entassent des corps dont ils ignorent le nom.

Une statue représentant un poilu debout, fusil à la main, foulant un aigle – symbole de l'Allemagne vaincue – est posée sur un socle de pierre.

Cette œuvre est l'œuvre du sculpteur, Joseph Gabriel SENTIS dit « Sentis de Villemur ». Celui-ci est né à Varennes en Tarn et Garonne et se spécialisa dans les monuments commémoratifs.

Outre le monument montéchois il a réalisé ceux de Villemur sur Tarn, Salvagnac, Le Born et Mirepoix, toutes 4 localités tarnaises.

Vous pouvez remarquer au pied de notre monument le copieux fleurissement disposé par les agents communaux.

Fleurs d'automne, fleurs de Toussaint, vous êtes la lumière à l'approche des heures froides et ténébreuses et les mains professionnelles qui vous ont délicatement agencé doivent avoir eu inconsciemment conscience de la portée symbolique de ce parterre lumineux au pied de la froideur de la pierre élevée.

Vous avez pu le constater des fleurs sont portées fièrement au devant de l'habit. C'est le bleuet.

Aujourd'hui est le centenaire de sa création.

Un militaire de haut rang a eu l'amabilité civique de bien vouloir m'en donner l'histoire, enfin, l'histoire de son symbole.

Je vous la livre.

Dans l'enfer des tranchées seules 3 fleurs persistaient à éclore.

Le coquelicot.

La marguerite.

Le bleuet.

Les anglais ont pris pour emblème le coquelicot.

Les belges la marguerite.

Les français le bleuet.

Destinée à venir en aide aux soldats blessés l'œuvre du bleuet crée sous forme associative est désormais rattachée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Elle prend en compte les blessés en opérations extérieures, les veuves et les pupilles de la Nation.

Depuis 1991 sa mission s'est élargie en aides aux victimes du terrorisme.

Les pluies, les vents et le soleil ont habillé notre monument aux morts durant cent ans.

Fier et droit il tient sa place au cœur de la ville.

Qui sait si, sans être quotidien, chacune et chacun d'entre nous, furtivement, ne l'embrasse-t-il pas du regard en passant ?